

Paris, le 24 octobre 2017

Communiqué de presse

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE-VIE – MOIS DE SEPTEMBRE 2017 ASSURANCE-VIE EN ATTENDANT LA FLAT TAX

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

L'assurance-vie a enregistré, en septembre, sa sixième collecte nette positive avec +500 millions d'euros faisant suite à +900 millions au mois d'août. Sur les neuf premiers mois de 2017, la collecte nette s'est établie à 5,5 milliards d'euros soit nettement moins que le Livret A (12 milliards d'euros).

Les cotisations sont, depuis deux mois, en-dessous de 10 milliards d'euros (9,6 milliards d'euros en septembre) marquant un repli par rapport à la tendance de moyenne période (la moyenne de ces 12 derniers mois est de 11,6 milliards d'euros). Les cotisations en unités de compte se sont élevées à 2,7 milliards d'euros en léger progrès par rapport à août mais en retrait par rapport à la moyenne de ses derniers mois. Les unités de compte représentent 28 % de la collecte ; ce ratio est stable depuis plusieurs mois.

Les rachats ou prestations sont en petite augmentation à 9,2 milliards d'euros contre 8,6 milliards d'euros en août. Elles sont également inférieures à la moyenne des douze derniers mois (10,4 milliards d'euros).

L'encours des contrats d'assurance-vie a atteint, à la fin du mois de septembre, 1 672,2 milliards d'euros (en progression de 4 % sur un an).

Depuis le mois d'août 2016, l'assurance-vie évolue à petit train de sénateur avec des collectes nettes variant entre -0,5 à + 2,6 milliards d'euros. La moyenne de ces 12 derniers mois (septembre compris) est de 600 millions d'euros. Le résultat de 2017 est meilleur que celui de l'année dernière (-500 millions d'euros). En 2016, la discussion du projet de loi Sapin II et, en particulier, des dispositions prévoyant, en cas de circonstances exceptionnelles, le blocage des contrats avait pesé sur la collecte.

En 2017, la baisse des rendements des fonds euros et la réorientation vers les unités de compte expliquent la faible collecte. Le débat sur l'instauration du prélèvement forfaitaire unique ne semble pas avoir dissuadé les ménages de placer leur argent sur l'assurance-vie. La fixation de la date d'application de ce prélèvement, pour les épargnants disposant de plus de 150 000 euros d'encours, au 27 septembre dernier a pu les conduire à anticiper leurs versements. Le mois d'octobre sera le véritable juge de paix pour apprécier les premiers effets des annonces gouvernementales.

Contact presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance

104/110, Boulevard Haussmann • 75008 Paris

01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

www.cercledelepargne.com • contact@cercledelepargne.fr